Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Alain ATLAN pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN
Cigdem AKTAS pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 21 octobre 2026
Rapporteur : Mme MOGLIA

Conseil municipal

Délibération

1 - Programme « Territoire engagé pour la transition écologique » (TETE) - Label Climat-air-énergie - Approbation de la stratégie 2027-2030 et demande de labellisation niveau 2 étoiles

Exposé des motifs

La Ville est engagée depuis quatre ans dans le programme « Territoire engagé pour la transition écologique » (TETE) à travers le label « Climat-air-énergie ». Soutenue par l'ADEME, cette démarche permet de bénéficier d'un suivi structuré, d'une évaluation par des experts externes et de mettre en lumière les efforts réalisés par la collectivité en matière de transition écologique.

Ce label a permis d'élaborer une stratégie de transition écologique pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

Le plan d'actions mis en œuvre pendant la période a permis d'atteindre un score de 38,8 % d'actions réalisées sur le référentiel « Climat-air-énergie ». Ce taux de réalisation, qui traduit l'engagement de tous les services de la collectivité, permet de candidater pour demander le niveau deux étoiles du label.

Afin de valoriser et d'assurer la qualité de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions, la collectivité sollicite la labellisation « Climat-air-énergie » niveau deux étoiles.

Dans cette perspective, la collectivité met à jour sa politique de transition écologique pour les quatre prochaines années, avec pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre des objectifs nationaux et européens, de renforcer l'efficacité et la sobriété énergétique, d'améliorer la qualité de l'air, d'augmenter la part des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire et d'optimiser la gestion de l'énergie et des ressources. Cette politique ambitionne l'atteinte des objectifs chiffrés suivants :

1/ Objectifs sur l'ensemble du territoire (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture)

- Réduction de 5 % de la consommation énergétique du territoire d'ici 2030.
- Augmentation de 5 % de la production annuelle en électricité renouvelable du territoire injectée dans le réseau d'ici 2030.

2/ Objectifs sur le patrimoine de la collectivité

- Gagner au minimum une à deux classes énergétiques lors de chaque rénovation.
- Augmenter la production du solaire photovoltaïque à hauteur de 425 MWh d'ici à 2030 soit une couverture de 10 % des besoins électriques des bâtiments de la Ville.
- Baisser de 5 % la consommation totale d'énergie des bâtiments d'ici 2030 pour atteindre une consommation globale de 11 210 MWh.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_01-DE

3/ Objectifs en matière d'organisation interne

- Former 10 % des agents à au moins une thématique de la transition écologique d'ici 2030 (sobriété énergétique, urbanisme durable, adaptation…).
- Atteindre 75 % d'achats publics portant des clauses environnementales.

4/ Objectifs en matière d'adaptation au changement climatique

- Adopter un plan « eau » pour anticiper les aléas climatiques, réduire leurs conséquences et accélérer l'adaptation de la Ville (sensibiliser et communiquer vers les habitants).
- Poursuivre et intensifier la désimperméabilisation et la végétalisation de la Ville (gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), îlot de fraîcheur,…).

Le plan d'actions de transition écologique, permettant d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité, est présenté en annexe de cette délibération et vise à être mis en œuvre sur la période 2027-2030. Ce plan d'action intégrera notamment les actions phares suivantes :

- réactiver le plan de sobriété énergétique et l'animer auprès de l'ensemble des usagers des équipements publics ;
- élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques ;
- poursuivre la politique sur la gestion des eaux pluviales ;
- mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Le coût prévisionnel du plan d'actions est évalué à 600 K€.

Un processus de suivi et d'évaluation annuel

Le plan d'action sera suivi et évalué chaque année pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions si nécessaire, voire compléter le plan d'actions actuel et garantir que les objectifs sont atteints. Cette évaluation sera partagée avec les instances politiques et les partenaires.

Le comité de pilotage suivra la mise en œuvre de la stratégie. Il assure la coordination de la stratégie, définit les choix stratégiques, oriente et suit l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. Ce comité est composé a minima des élus et des directions suivants :

- l'élu en charge des finances, de l'administration et du dialogue social ;
- l'élu en charge de l'habitat, de l'urbanisme et du patrimoine public ;
- l'élue en charge de la transition écologique ;
- l'élu en charge des mobilités et des déplacements du quotidien ;
- la directrice Nature en ville et espace public ;
- le chef de projet Territoire engagé ;
- le responsable du service Parcs, jardins et paysage.

Un groupe projet pluridisciplinaire et transversal assurera la mise en œuvre, l'enrichissement et le suivi de la démarche. Composé de représentants de la collectivité, de parties prenantes des secteurs concernés par le plan d'action (mobilité, énergie, urbanisme, etc.), il pourra évoluer si besoin.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le programme « Territoire engagé pour la transition écologique », qui permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_01-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la stratégie transition écologique et les objectifs associés.

APPROUVE le plan d'actions « Climat-air-énergie » joint en annexe ainsi que les moyens associés pour le mettre en œuvre.

INVITE Monsieur le Maire à signer et déposer, au nom de la collectivité auprès de la Commission régionale des aides, le dossier de demande de label « Climat-air-énergie » niveau 2 étoiles du programme « Territoire engagé pour la transition écologique ».

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 34
Voix Pour : 33	Voix Contre : 1	Abstentions : 9	

Vote contre : Pierre-Yves THOMAS

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)